

DECISION D'OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRE POUR LE RECRUTEMENT DE 4 PSYCHOLOGUES

Un concours externe sur titres permettant l'accès au grade de psychologue de classe normale, conformément au décret n°91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière. est organisé au sein de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud de QUIMPER (29) en vue de pourvoir QUATRE postes.

Le concours comporte :

- 1° Une admissibilité prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats ;
- 2° Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles. Durée de l'épreuve 30 minutes (10 minutes de présentation par le candidat de son parcours et de ses motivations – 20 minutes d'échange avec le jury, sur la base de la présentation effectuée par le candidat et des éléments descriptifs joints à son dossier).

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (articles L 321-1 et suivants du code général de la fonction publique) et être titulaire d'un des diplômes suivants :

- 1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :
 - a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
 - b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
 - c) Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;
- 2° De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- 3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;
- 4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé ;
- 5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir au plus tard le **2 avril 2023** à :

Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud
DRH RS
CS 16003 - 29107 QUIMPER CEDEX

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, établie sur papier libre, les candidats doivent fournir, **en 6 exemplaires**, les pièces suivantes :

- ☉ Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre, indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emplois et les actions de formations suivies
- ☉ La copie du diplôme
- ☉ La fiche de poste occupé, à récupérer auprès de votre encadrement
- ☉ Une photocopie de la carte d'identité française ou de ressortissant de l'un des états membres de l'union européenne ou copie du livret de famille
- ☉ Le cas échéant d'un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant la situation au regard du code du service national
- ☉ De tous résumés des travaux et publications ou tous documents jugés utiles à une appréciation exacte des aptitudes et compétences par le jury

Le formulaire correspondant au dossier de candidature est disponible auprès de la direction des ressources humaines de l'établissement organisateur. Il est aussi mis en ligne sur le site internet de l'EP SM.

Date prévisionnelle du concours sur titre : 2 mai 2023.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.